

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO
MINISTERE DES RESSOURCES HYDRAULIQUES ET DE L'ELECTRICITE
UNITE DE COORDINATION ET DE MANAGEMENT DES PROJETS (UCM)
PROJET D'ACCES, DE GOUVERNANCE ET DE REFORME DES SECTEURS
DE L'ÉLECTRICITE ET DE L'EAU
«AGREE»

AVIS A MANIFESTATIONS D'INTERET

Numéro de l'Avis	: AMI n° 001/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC
Numéro du marché	: ZR-UCM-429143-CS-INDV
Financement	: Banque mondiale Don IDA N°D9890-ZR et Crédit IDA N°7066-ZR
Services de consultant	: Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur senior en transport d'électricité au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC).
Date de publication	: 11 juillet 2024

Le Gouvernement de la République Démocratique du Congo a reçu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) en vue de financer le Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Electricité et de l'Eau (AGREE) et a l'intention d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du contrat de « **Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur senior en transport d'électricité au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

Sous l'autorité du Directeur Technique, le Consultant Ingénieur Senior en transport d'énergie est responsable du suivi, de la prise en compte et du processus de validation des études relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation des infrastructures de transport d'énergie d'Inga pour la fourniture de l'électricité à ses clients (y compris la RSA, les opérateurs miniers du Katanga et la SNEL), en veillant en particulier aux aspects liés à la sécurité de fourniture, à la protection de l'environnement et à l'impact social du projet.

Il travaille en collaboration avec les panels d'experts en sécurité des barrages et en environnement et questions sociales, ses collègues de l'Agence ainsi qu'avec les consultants en charge des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé des lignes et postes de transport d'énergie.

Les termes de référence (TDR) détaillés de la mission sont disponibles sur le site web suivant : www.ucmenergie-rdc.com.

L'Unité de Coordination et de Management des projets du Ministère des Ressources Hydrauliques et de l'Électricité (UCM), pour le compte de l'ADPI-RDC, invite les Consultants individuels (« Consultants ») admissibles à manifester leur intérêt à fournir les services décrits ci-dessus. Les Consultants individuels intéressés doivent fournir les informations démontrant qu'ils possèdent les qualifications requises et une expérience pertinente pour exécuter lesdits Services.

Les critères pour l'établissement de la liste restreinte sont :

- Etudes supérieures : Ingénieur (Bac +5 minimum) en électricité, mécanique ou électromécanique (une spécialisation en réseaux de transport d'énergie électrique est un atout) ;

- Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle comme ingénieur en transport d'électricité dans des projets d'infrastructures ;
- Expérience du transport d'électricité à haute tension en courant alternatif et en courant continu ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques techniques ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe avec exigence des visites des sites et respect des délais ; et
- Parfaite maîtrise du français.

Les candidatures féminines sont vivement encouragées.

Le Consultant devra joindre à sa candidature la lettre de motivation et le curriculum vitae ainsi que les copies des diplômes, attestations et certificats illustrant ses qualifications et références dans des missions comparables.

L'attention des Consultants intéressés est attirée sur la Section III, paragraphes 3.14, 3.16, et 3.17 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, qui énonce la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts.

Un consultant sera sélectionné selon la méthode de sélection agréée pour des Consultants individuels telle que décrite à la section VII, paragraphes 7.36 et 7.37 des règlements de Passations des Marchés pour les emprunteurs sollicitant le financement de projets d'investissement (FPI), quatrième édition, novembre 2020, en matière de sélection et emploi de consultants par les emprunteurs de la Banque mondiale dans le cadre des prêts de la BIRD et des crédits et dons de l'AID.

De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous tous les jours ouvrables pendant les heures de bureau, c'est-à-dire de 9h00 à 16h00.

Les manifestations d'intérêt **rédigées en langue française** doivent être remises par écrit à l'adresse ci-dessous (par courrier physique ou par courrier électronique) avant le **vendredi 02 août 2024** et porter clairement la mention : « **AMI n° 001/MINRHE/UCM/AGREE/2024/SC – Recrutement d'un Consultant individuel chargé d'assumer la fonction d'ingénieur senior en transport d'électricité au sein de l'Agence pour le Développement et la Promotion du projet Grand Inga de la République Démocratique du Congo (ADPI-RDC)** ».

L'adresse est :

Unité de Coordination et de Management des projets du ministère des Ressources Hydrauliques et Electricité (UCM)
1022, Avenue des Forces Armées de la RDC (ex-Avenue du Haut Commandement)
Concession Zimbali & Gombe River
2^{ème} étage du bâtiment à usage administratif
Commune de la Gombe
Kinshasa
République Démocratique du Congo
E-mail : procurement@ucmnergie-rdc.com

Etienne MUANZA KANYINGILA
Coordonnateur a.i

CONSULTANT INGENIEUR EN TRANSPORT D'ENERGIE

I. CONTEXTE

La République Démocratique du Congo (l'Etat ou la RDC), avec une superficie de 2.345.000 km² et une population d'environ 100 millions d'habitants, est dotée d'abondantes ressources hydroélectriques. Elle connaît actuellement un déficit énergétique sévère, avec seulement 20% de sa population ayant accès à l'électricité.

L'État souhaite réduire sensiblement ce déficit, notamment par le développement du site d'Inga. Les chutes d'Inga, sur le fleuve Congo, recèlent un potentiel hydroélectrique exploitable estimé à plus de 40 000 MW en puissance et représentent près de 40% du potentiel hydroélectrique total de la République Démocratique du Congo, estimé à près de 100 000 MW.

La configuration du site, avec la présence de deux vallées contiguës au lit majeur du fleuve, suggère que sa mise en valeur repose essentiellement sur deux schémas d'aménagement, soit le schéma Nkokolo et celui de la Bundi. Deux installations hydroélectriques existent actuellement sur le site d'Inga : une première installation d'une puissance de 351 MW, dénommée Inga 1, mise en service en 1972, et une seconde installation d'une puissance de 1.424 MW, dénommée Inga 2, mise en service en 1982. Le schéma Nkokolo comprend les centrales électriques existantes, Inga 1 et Inga 2 ; celui de la Bundi, comprendrait l'installation des centrales du projet Grand Inga.

La phase ultérieure du projet Grand Inga, Inga 3, a été ajustée en fonction de la demande intérieure croissante et a tenu compte des opportunités d'exportation vers d'autres pays africains ayant manifesté leur intérêt. Le projet, d'une puissance initiale de 4.800 MW, a été revu à la hausse à 11.050 MW afin de satisfaire les exigences énergétiques du pays et des pays demandeurs.

Le Gouvernement de la RDC a pris l'option de réaliser le projet en mode « Partenariat-Public-Privé ».

Pour la gouvernance du projet, la RDC a mis en place l'Agence pour le Développement et la Promotion du Projet Grand Inga, ADPI-RDC en sigle qui assure la planification et la gestion des activités du projet.

Afin de permettre à ADPI-RDC d'acquérir une expertise dans la gouvernance du projet, le Gouvernement propose d'utiliser une partie des fonds du projet Projet d'Accès, de Gouvernance et de Réforme des secteurs de l'Électricité et de l'Eau (AGREE) soutenu par la Banque Mondiale pour financer le paiement des services d'un consultant individuel qui agira en tant qu'Ingénieur Senior en Transport d'énergie au sein d'ADPI-RDC.

L'UCM, l'agence d'exécution du projet AGREE, est responsable de la mise en œuvre du processus de recrutement de ce consultant.

Les présents termes de référence décrivent la mission et les prestations attendues de ce Consultant Ingénieur Senior en Transport d'énergie.

II. MISSION GENERALE DU POSTE

Sous l'autorité du Directeur Technique, le Consultant Ingénieur Senior en transport d'énergie est responsable du suivi, de la prise en compte et du processus de validation des études relatives à la conception, la réalisation et l'exploitation des infrastructures de transport d'énergie d'Inga pour la fourniture de l'électricité à ses clients (y compris la RSA, les opérateurs miniers du Katanga et la SNEL), en veillant en particulier aux aspects liés à la sécurité de fourniture, à la protection de l'environnement et à l'impact social du projet.

Il travaille en collaboration avec les panels d'experts en sécurité des barrages et en environnement et questions sociales, ses collègues de l'ADPI-RDC ainsi qu'avec les consultants en charge des études de faisabilité et d'avant-projet détaillé des lignes et postes de transport d'énergie.

A cet effet, le Consultant Ingénieur Senior en transport d'énergie intervient au stade de la planification, de la réalisation des études techniques des lignes et des postes du réseau de transport d'énergie d'Inga (notamment vers la région du Katanga jusqu'à la frontière de la RDC avec la Zambie ainsi que vers les réseaux Ouest et Sud de la SNEL).

En coordination avec la partie sud-africaine, il suivra les études techniques des lignes de transport d'énergie de la frontière RDC-Zambie jusqu'en Afrique du Sud conformément aux dispositions du Traité conclu en octobre 2013 et actuellement en cours de renouvellement entre la RDC et la RSA.

III. RESPONSABILITÉS ET TÂCHES

Le Consultant Ingénieur Senior en transport d'énergie devra assurer la coordination et le suivi des études de faisabilité technique et d'avant-projet détaillé des lignes et des postes de transport d'énergie d'Inga jusqu'aux points de livraison aux clients ciblés, qui devraient inclure la RSA, les opérateurs miniers du Katanga et la SNEL. Il exercera sa mission en collaboration avec les panels « sécurité des barrages » et « environnement et questions sociales » ainsi que les experts techniques du Conseiller stratégique, chargés d'examiner et d'évaluer :

- les études de planification de transport d'énergie d'Inga vers les points de livraison aux clients ciblés ;
- l'examen des différents scénarii en vue de l'optimisation du transport de l'énergie d'Inga jusqu'aux points de livraison en ce qui concerne notamment le niveau de tension de transport, la configuration des lignes (mono ou bipole en CC, simple ou double terre en CA), les points de raccordement et de livraison (comptage), le dimensionnement des équipements des lignes et des postes en CC et en CA selon les hypothèses de transit et les coûts ;
- la pertinence et la qualité des études de faisabilité technique et d'avant-projet détaillé des lignes et des postes en courant alternatif et en courant continu d'Inga à Kolwezi, de Kolwezi jusqu'à la frontière entre la RDC et la Zambie ainsi que les renforcements éventuels des réseaux de transport du Katanga, du Kongo Central et de Kinshasa en s'assurant de la continuité de service en situation de défaillance d'un élément de transport (sécurité N-1) ;
- la définition des conditions techniques de raccordement qui seront annexées aux contrats d'achat-vente d'énergie (PPA) avec les clients ciblés.

Il est chargé en outre de préparer les rapports périodiques d'avancement de ses activités.

IV. QUALIFICATIONS ET EXPERIENCE REQUISES

- Etudes supérieures : Ingénieur (Bac +5 minimum) en électricité, mécanique ou électromécanique (une spécialisation en réseaux de transport d'énergie électrique est un atout) ;
- Au moins dix (10) ans d'expérience professionnelle comme ingénieur en transport d'électricité dans des projets d'infrastructures ;
- Expérience du transport d'électricité à haute tension en courant alternatif et en courant continu ;
- Expérience dans l'analyse et la gestion des risques techniques ;
- Maîtrise des outils de gestion des projets ;
- Aptitude à travailler en milieu multiculturel, au sein d'une équipe pluridisciplinaire, en situation complexe avec exigence des visites des sites et respect des délais ;
- Logique, organisé, méthodique, dynamique et proactif ;
- Parfaite maîtrise du français ;
- La connaissance de l'anglais est un atout.

V. NORMES DE PERFORMANCE

Le Consultant Ingénieur Senior en transport d'énergie s'engage à fournir ses services conformément aux normes professionnelles et déontologiques de compétence et d'intégrité les plus exigeantes. Il sera évalué sur une base semestrielle.

Le Consultant Ingénieur en transport d'énergie sera basé à Kinshasa dans les bureaux de l'ADPI-RDC.

VI. DURÉE DU CONTRAT ET PERSPECTIVES

Le contrat du Consultant Ingénieur Senior en transport d'énergie sera d'une durée de 12 mois renouvelable.

VII. CONTENU DU DOSSIER DE CANDIDATURE

- ✓ Lettre de motivation ;
- ✓ CV détaillé ;
- ✓ Références professionnelles.